

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 23 février 2018

Question écrite

19^{es} Assises européennes de la transition énergétique à Genève : pourquoi le Conseil d'Etat fait-il travailler des bénévoles via l'entreprise Symporg SA plutôt que de faire engager et payer ces personnes ? (Les jeunes ne sont pas des esclaves ! Ils veulent du travail, pas la charité !) (BIS)

Le Conseil d'Etat a « répondu » en date du 7 février 2018 à ma question écrite urgente QUE 779 relative aux Assises européennes de la transition énergétique.

Malheureusement, au cours de cette législature, le Conseil d'Etat a pris la fâcheuse habitude de ne pas répondre sérieusement aux questions écrites urgentes, les éludant, les banalisant, les contournant, donnant ainsi de lui-même une image déplorable et la fâcheuse impression qu'il se moque des députés. Nous ne pouvons que le regretter.

Le Conseil d'Etat invoquant par ailleurs le fait que « *les résultats définitifs en termes de participation et de coûts ne sont pas encore disponibles* », la présente question écrite permettra au Conseil d'Etat de répondre, cette fois, de façon circonstanciée à l'ensemble des 20 questions posées dans la QUE 779. Nous suggérons par ailleurs au Conseil d'Etat de bien vouloir adopter une présentation similaire à celle de la question dans sa réponse, soit en les numérotant également de 1) à 20). Nous osons espérer qu'un délai de six mois lui permettra de rédiger lesdites réponses en donnant **des réponses précises et chiffrées à toutes les questions posées.**

Pour faciliter ses réponses, nous redonnons ci-dessous les 20 questions posées dans la QUE 779.

Tous les députés ont récemment été invités aux 19^{es} Assises européennes de la transition énergétique, coorganisées par le DETA et le DALE et qui auront lieu du 30 janvier au 1^{er} février 2018 à Palexpo.

Dans l'invitation du 22 décembre dernier cosignée par les deux conseillers d'Etat MM. Luc Barthassat et Antonio Hodgers, il est notamment écrit que « *Durant trois jours, collectivités, institutions, entreprises, échangeront sur les enjeux communs et les solutions partenariales à déployer. Transport, urbanisme, agriculture, économie, énergies renouvelables, nouvelles technologies, gestion des systèmes d'information, nouvelles solidarités (sic !), gouvernance, seront traités à travers une centaine de rendez-vous : conférences, ateliers, visites de terrain. Vous pouvez découvrir le programme complet sur le site officiel www.assises-energie.net. »*

L'invitation mentionne également la tenue d'une « *soirée exceptionnelle* » ouverte au public le 30 janvier où nous aurons « *l'occasion de rencontrer Bertrand Piccard qui viendra présenter son film* ».

Dans le programme détaillé de l'événement, on lira également que les Assises devraient accueillir M. Nicolas Hulot, actuel ministre français « de la transition écologique et solidaire », qu'un cocktail dînatoire de bienvenue se tiendra au CIGC le 30 janvier et qu'une soirée « au grand air » se tiendra le 31 janvier dans la halle 7 de Palexpo.

Si Genève doit se féliciter de la tenue d'un tel événement dans notre cité, il est cependant surprenant de constater que le Conseil d'Etat a mandaté une entreprise privée pour organiser cet événement et que celle-ci recourt ensuite à des bénévoles plutôt qu'à des salariés pour effectuer un certain nombre de tâches durant ces Assises.

En effet, en cliquant sur le lien « *Je m'inscris à l'édition 2018* » du site officiel des assises, nous sommes renvoyés vers le site web de l'entreprise Symporg SA (<https://www.symporg-registrations.com/symporg/>...) et la confirmation de l'inscription est, au final, renvoyée par courrier électronique par cette même entreprise, auprès de laquelle il est ensuite demandé de procéder au paiement de l'inscription.

Dans le même temps, cette même entreprise Symporg SA a envoyé le message suivant à plusieurs entités pour recruter des **bénévoles** pour la tenue des dites Assises :

***Call for Volunteers for the European Energy Transition Conference
The European Energy Transition Conference***

Launched in 1999 by the Dunkirk Urban Community and ADEME, then co-organized by Bordeaux Métropole and the Greater Geneva Cross-Border Conurbation, the "European Energy Transition Conference" has become over the course of time an annual "must" for the local European players

committed to energy transition. The next edition will take place in Palexpo, Geneva from the 30th January to the 1st of February. During 3 days, nearly 3500 participants from all over Europe – local elected representatives, technicians, companies, associations, researchers and citizens – are awaited to discuss and share their experience of energy transition and its many benefits at the local level: whether for the economy, employment, biodiversity, conservation of resources or again the quality of life.

“Cooperate in order to make a success of Energy Transition” is the leitmotif for 2018 inspired by Greater Geneva – the host area for this new edition. Travel, working life, housing, cultural and sporting practices: no fewer than a million inhabitants of Greater Geneva experience this cross-border dimension on a daily basis. The intensification of the cross-border interconnections, in all fields demonstrates the vitality of this area where the borders are not natural but purely administrative. In order to attain its objectives in terms of energy transition, Greater Geneva has necessarily to cooperate in order to bring closer the private and public worlds, the citizens and the elected representatives, the companies and the laboratories, in order to experiment and innovate.

“Cooperate with the European Energy Transition Conference”

We need help! Would you like to take a central role during the Conference? We need volunteers for many different tasks such as logistics, animation, communication etc.

It is an opportunity to meet people from many public administration bounded to Greater Geneva but also to enjoy some of the plenaries and workshops. The conference is taking place at Palexpo.

During the time of your help (1, 2 or 3 days), the entrance and the meal are of course offered.

For subscription and information, please contact: [...] [...]@symporg.ch [...], SympORG SA

Alors qu’il faut saluer la volonté actuelle de l’Etat de lutter contre les faux stages et les emplois non ou peu rémunérés, on peut s’étonner de ce courrier électronique envoyé par l’entreprise Symporg SA qui cherche des **bénévoles** pour la tenue de ces Assises et ce « ***pour différentes tâches telles que logistique, animation, communication, etc.*** », en échange « ***d’une entrée libre et des repas offerts*** »... :

We need help! Would you like to take a central role during the Conference? We need volunteers for many different tasks such as logistics, animation, communication etc.

During the time of your help (1, 2 or 3 days), the entrance and the meal are of course offered.

Il m'est vraiment difficile de comprendre qu'une « économie » soit faite sur des petits jobs et, plus globalement, sur la pratique consistant à recourir à l'astuce de « bénévoles » pour pouvoir éviter de payer les gens, des jeunes en particulier, s'agissant de « petits jobs » de quelques heures ou quelques jours.

Le Conseil d'Etat aurait-il en l'occurrence l'amabilité de répondre aux questions suivantes :

- 1) N'est-il pas problématique que l'Etat, qui prétend lutter contre les emplois peu ou pas rémunérés, recourt ensuite à des bénévoles pour mettre sur pied des événements d'une ampleur telle que les Assises en question, qui devraient accueillir M. le ministre Nicolas Hulot en ouverture et M. Bertrand Piccard en conférence le soir ?
- 2) Les départements organisateurs, le DETA en particulier, n'ont-ils pas de clauses qui interdisent de telles pratiques de recours à des bénévoles quand ils mandatent des entreprises comme Symporg SA ?
- 3) Le Conseil d'Etat connaissait-il cette pratique de recours à des bénévoles pour l'organisation de cette manifestation ou l'ignorait-il ?
- 4) Si le Conseil d'Etat ou les départements organisateurs en avaient connaissance, pourquoi n'ont-ils pas interdit cette pratique ?
- 5) N'est-il pas encore possible de faire en sorte que ces emplois soient rémunérés au minimum aux alentours de 20 F de l'heure ? Vu l'ampleur de la manifestation, le budget doit être assez conséquent et le site des Assises mentionne un nombre impressionnant de partenaires financiers... cf. <https://www.assises-energie.net/partenairesfinanciers/>
- 6) D'autre part, quand on sait qu'aujourd'hui il est bien plus difficile qu'il y a 20 ou 30 ans de trouver un petit job et qu'il y a 875 jeunes de 15 à 24 ans inscrits au chômage à Genève en décembre 2017 si j'en crois les statistiques officielles, n'est-ce pas complètement absurde et contre-productif de ne pas profiter de tels événements pour justement engager des jeunes – ou des moins jeunes – pour un « petit boulot » rémunéré ?
- 7) Au-delà des aspects éthiques ou moraux, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer s'il estime que le recours à des « bénévoles » pour de telles

- tâches est légal, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs au droit du travail mais également en ce qui concerne les questions d'assurance ?
- 8) Le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer comment l'entreprise Symporg SA a été recrutée, si c'était après un appel d'offres ou par choix de gré à gré ?
 - 9) Quel est le budget global des 19^{es} Assises européennes de la transition énergétique et quel est le montant payé par le canton ?
 - 10) Quel est également le montant du contrat conclu avec Symporg SA ?
 - 11) Quels sont les autres contrats qui ont été conclus avec des entreprises privées et pour quels montants pour l'organisation de ces Assises ?
 - 12) Les appels d'offres ou les contrats signés de gré à gré autorisaient-ils ou non le recours à des bénévoles ?
 - 13) Si le recours à des bénévoles n'était pas explicitement interdit, quelles en sont les raisons ?
 - 14) Combien de bénévoles ont-ils été recrutés par Symporg SA ou d'autres entreprises pour la tenue de ces Assises, pour combien d'heures et pour quel montant total correspondant si ces personnes étaient rémunérées 20 F nets de l'heure ?
 - 15) Le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer toutes les manifestations 2017 que le canton a organisées et dans lesquelles le recours à des bénévoles a eu lieu, en précisant le nombre de bénévoles ainsi recrutés et le nombre d'heures qu'ils ont effectuées ?
 - 16) Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si les intervenants de prestige, par exemple M. Bertrand Piccard pour la soirée inaugurale, ont été invités à s'exprimer lors des Assises sur une base bénévole ? Et si ce n'est pas le cas, quelles sont les rémunérations desdits intervenants ?
 - 17) Sachant qu'une inscription payante aux Assises du type « forfait 3 jours » s'élève à 520 F, combien d'invitations gratuites ont-elles été envoyées et à qui ?
 - 18) Combien de fonctionnaires des départements organisateurs ou d'autres départements assisteront-ils aux Assises ? Seront-ils par ailleurs rémunérés lorsqu'ils y assisteront ?
 - 19) Les conseillers d'Etat Barthassat et Hodgers ayant été avertis par mes soins du recours à des bénévoles pour l'organisation de ces Assises entre mercredi 17 et vendredi 19 janvier, des mesures ont-elles déjà été prises pour remédier à cette situation et payer toutes les personnes qui y travailleront ?

- 20) De façon plus générale, le Conseil d'Etat compte-t-il mettre un terme à cette pratique de recours à des « bénévoles » en édictant des règles interdisant le recours à l'esclavage et à la charité pour les manifestations officielles qu'il organise et finance et assurer que les personnes qui y travaillent soient rémunérées ?